

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune de Cabriès - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2016/2019 - Tranche 2018 et transfert des compétences eau et assainissement au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation :

- d'une part, le programme de travaux envisagé par la commune de Cabriès pour la tranche 2018 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2016/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017, conformément à l'annexe 1 ;
- d'autre part, le transfert des subventions allouées par le Conseil départemental à la commune de Cabriès, dans le cadre de travaux sur les réseaux eau et assainissement inscrits au Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2016/2019, au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, dans les conditions identiques au contrat initial, selon le détail présenté en annexe 2.

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat.

1 - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2016/2019 - tranche 2018

- Aménagement de la traversée de Calas

Ces aménagements de la voirie permettront de réduire la vitesse à 30 km/h dans la partie la plus urbaine, de créer un itinéraire piétons continu, d'améliorer le fonctionnement des trois carrefours principaux, de créer une piste cyclable en amont du carrefour avec la RD9 jusqu'au raccordement avec la RD543, de prolonger la piste cyclable le long de la RD543 au sud de Calas jusqu'au carrefour de Champfleury et de requalifier les deux places du centre-ville.

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 2 037 850 € HT, dont 872 650 € HT pour la tranche 2018. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'un montant de 407 570 €. L'aide départementale pourrait s'élever à 1 018 925 € dont 436 325 € pour la tranche 2018.

- Groupe scolaire Saint-Pierre

L'école élémentaire A. Benoît et l'école maternelle de Cabriès, situées au pied du piton du village, accueillent à ce jour, respectivement 185 et 118 élèves, répartis en 7 et 4 classes. Les prévisions

d'évolution de la démographie communale incitent la commune à réaménager cet ensemble en un véritable groupe scolaire, en faisant évoluer le périmètre actuel.

La structure pédagogique du groupe scolaire final sera constituée d'une école primaire d'une capacité de 270 élèves répartis en 9 classes et d'une école maternelle d'une capacité de 150 enfants répartis en 5 classes pour un effectif moyen par de 30 élèves par classe.

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 5 940 119 € HT, dont 1 132 500 € HT pour la tranche 2018. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'un montant de 1 188 024 € L'aide départementale pourrait s'élever à 2 970 060 € dont 566 250 € pour la tranche 2018.

- Pôles voirie

La commune mène deux types de projets :

- le développement de liaisons douces ;
- la recherche de l'amélioration de la situation par le désengorgement des flux.

Les travaux d'aménagement concerneront l'avenue du Maréchal Leclerc de Hautecloque, le chemin des Vaneu, l'avenue de l'Etoile et la voie de liaison à Calas (RD9).

Le montant de cette opération pour la partie restant à la charge de la commune et prévue en 2018, s'élève à 1 002 111 € HT. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'un montant de 200 422 € L'aide départementale pourrait s'élever à 501 055 €

- Création d'une voie de contournement

Le projet consistera en la reconstitution d'une rue du village sur environ 200 mètres de long et d'une largeur de 6 mètres. Suivant les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France, la voie sera réalisée dans les nuances et matériaux identiques à ceux du village, garantissant ainsi son intégration dans le site. Une piste cyclable sera intégrée à cette nouvelle voie.

Le montant de cette opération pour la partie restant à la charge de la commune et prévue en 2018, s'élève à 834 005 € HT. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'un montant de 166 801 € L'aide départementale pourrait s'élever à 417 002 €

- Travaux de conservation d'urgence au bâtiment du Tonkin

Le bâtiment du Tonkin, adjacent au château-musée Edgar Mélik, est situé dans le centre historique du village, à proximité de l'église inscrite au titre des monuments historiques. Il fait l'objet d'une procédure de péril. La commune a missionné un bureau d'études techniques qui a préconisé des mesures de conservation d'urgence.

Le montant de cette opération, prévue en 2018, s'élève à 405 080 € HT. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'un montant de 80 016 € L'aide départementale pourrait s'élever à 202 540 €

La participation globale du département pourrait être fixée à 2 123 172 € pour la tranche 2018 sur une dépense subventionnable totale de 4 246 346 € HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

2 - Contrat départemental de transfert à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du volet eau et assainissement figurant dans le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2016/2019 de la commune de Cabriès

Suite au transfert des compétences eau et assainissement au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, à compter du 1er janvier 2018, il convient de constater le transfert de droits des subventions allouées pour la réalisation de travaux sur les réseaux eau et assainissement

au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, conformément à l'annexe 2 du présent rapport, soit un montant total de 580 835 €HT et une subvention globale de 290 418 €

Ainsi la subvention globale du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2016/2019 avec la commune de Cabriès est donc ramenée à 5 109 582 € sur une dépense subventionnable totale de 10 219 165 €HT, conformément à l'annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé des opérations.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2016-10127V, en application de la délibération 300 du 16 décembre 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL